



PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Date : 4 février 2021

Année scolaire : **2020/2021**

Numéro de séance : N° 4

Date de transmission de la convocation aux membres : le 27 janvier 2021

1^{ère} convocation (oui/non) : **OUI**

2^{ème} convocation (oui/non) :
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : **Monsieur Vincent BAUDET, principal**

Secrétaire de séance : Mesdames Lydie THEBAULT et Céline CURTI, **représentantes des personnels**

Quorum (13 ou 16) : **13**

Nombre de présents : **21 à 17h35**

Ordre du jour

I - Vie pédagogique et éducative

1. Répartition de la Dotation Horaire Globale (DHG)
2. Protocole sanitaire – Présentation des nouvelles modalités mises en œuvre à compter du lundi 18 janvier 2021.

II - Questions diverses

(A déposer au secrétariat 48 heures avant la date du conseil si vous souhaitez aborder un sujet lors du CA).

• Annexes [nombre – titre]

1- DHG

- Motions [nombre – titre]

Préambule

Le président du conseil, Monsieur Baudet, ouvre la séance à 17h35.

Le quorum ayant été atteint, Mesdames Curti et Thébault, représentantes des personnels, se portent volontaires pour assurer le rôle de secrétaire de séance.

Monsieur Baudet soumet à l'approbation les comptes-rendus des conseils d'administration du lundi 16 novembre 2020 et du lundi 23 novembre 2020 aux membres.

Les deux comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité (21 voix).

Monsieur Baudet indique que des questions diverses ont été déposées et qu'elles seront traitées en dernier point de l'ordre du jour. Il précise cependant qu'une des questions sera traitée en grande partie lorsqu'il sera question du protocole sanitaire renforcé.

Le président informe les membres de la date du prochain conseil d'administration. Il aura lieu le lundi 08 mars 2021.

I - Vie pédagogique et éducative

1. Répartition de la Dotation Horaire Globale (DHG) (Annexe 1)

Monsieur le principal présente et explicite la répartition des heures déjà décrite et expliquée lors du conseil pédagogique du lundi 18 janvier 2021, puis présentée comme unique scénario à la commission permanente du mardi 26 janvier 2021, commission qui l'a validée.

Mode de calcul retenu par le rectorat

Prévision des effectifs et structure retenue par l'inspection académique :

Niveau	Effectifs	Nombre de divisions	Moyenne
Sixième	110	4	27,5
Cinquième	126	5	25,2
Quatrième	114	4	28,5
Troisième	122	5	24,4
TOTAL	472	18	26,2

Les seuils retenus de calcul sont : 28 élèves par classe en 6^{ème} et 30 élèves par classe pour les autres niveaux.

Monsieur le principal expose un prévisionnel d'effectifs sur les deux années à venir.

	2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023	
	Nbre Elèves	Nbre Classes	Nbre Elèves	Nbre Classes	Nbre Elèves	Nbre Classes	Nbre Elèves	Nbre Classes
Niveau 6ème	109	5	125	5	111	4	121	5
Niveau 5ème	123	5	114	4	125	5	111	4
Niveau 4ème	130	5	122	5	114	4	125	5
Niveau 3ème	113	4	126	5	122	5	114	4
Total	475	19	487	19	472	18	471	18

133 élèves sont scolarisés en CM1 (91% des élèves scolarisés au collège)

122 élèves sont scolarisés en CM2 (91% des élèves scolarisés au collège)

Le montant total de la DHG est de 540 heures.

Ce montant se décline en :

- 496 Heures Postes (HP) dont :
 - ♦ 10 HP pour un stagiaire en physique-chimie
- 44 Heures Supplémentaires Année (HSA)

Monsieur le principal attire l'attention de l'assistance sur le fait qu'il y aura un nombre d'HSA assez conséquent à se répartir même si une diminution est réelle depuis 4 ans (-1,1 %) (rentrée 2021 : DHG 540 heures = 496 HP + 44 HSA, soit 8,1 % ; rentrée 2020 : DHG 569 heures = 522 HP + 47 HSA, soit 8,2 % ; rentrée 2019 : DHG 565 heures = 516 HP + 49 HSA, soit 8,7 % ; rentrée 2018 : DHG : 565 heures = 513 HP + 52 HSA, soit 9,2 %).

Principales caractéristiques du scénario présenté

- Les heures statutaires :
 - ♦ Forfait UNSS (3 enseignants x 3 h)
 - ♦ Heures de labo SVT et physique-chimie (1 heure pour chaque enseignant effectuant au moins 8 heures de cours)
 - ♦ Chorale (1 heure + 1 IMP en septembre)

- Les heures pour la CHAM : 4 heures
- Les heures relevant de la marge d'autonomie de l'établissement :
 - ♦ Afin de permettre d'effectuer des démarches expérimentales dans de bonnes conditions et de consolider les acquis, dédoublement partiel en SVT, physique-chimie, technologie sur le niveau 6^{ème}
 - ♦ Des groupes en SVT, physique-chimie, technologie au niveau 5^{ème} (7 groupes pour 5 classes)
 - ♦ Des groupes en SVT, physique-chimie, technologie au niveau 4^{ème} (6 groupes pour 4 classes)
 - ♦ Pour consolider les acquis en mathématiques et en français, groupes à effectifs réduits par quinzaine (mathématiques niveau 3^{ème} et français niveaux 6^{ème} et 3^{ème})
 - ♦ Un groupe supplémentaire pour la pratique de la LV2 sur les niveaux 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}
 - ♦ Un groupe de latin pour les niveaux 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}
 - ♦ Un groupe de grec pour le niveau 3^{ème}
 - ♦ Deux groupes pour la CHAM : 1 groupe 6^{ème}-5^{ème} et 1 groupe 4^{ème}-3^{ème}
 - ♦ La poursuite de l'atelier Music'Aide
 - ♦ Le souhait était aussi de préserver des postes titulaires (en SVT et en technologie) qui auraient été supprimés, si d'autres choix avaient été faits
 - ♦ 1 heure en technologie pour éviter qu'un enseignant titulaire se déplace dans un autre établissement pour compléter son service

Inconvénients de ce scénario

- Un Bloc de Moyens Provisoires (BMP) de 3 heures en physique-chimie, un BMP de 3 heures en histoire-géographie EMC, un BMP de 4 heures en éducation musicale, un BMP de 5 heures en allemand et un BMP de 15 heures en espagnol qui seront difficiles à trouver et qui vont obliger les collègues à être sur deux établissements et à avoir plus de mal à s'investir
- Un Complément de Services Donnés (CSD) à l'extérieur du collège de 6,5 heures en lettres classiques

Avantage de ce scénario

Modalités pédagogiques favorables au regard des besoins recensés via les groupes supplémentaires ou les dédoublements partiels.

Un reliquat de 1,5 HSA reste pour :

- L'encadrement renforcé des classes de 6^{ème} lors des séances de piscine par un troisième enseignant d'EPS (deux classes en parallèle sur le même créneau)
- L'accompagnement et l'encadrement des élèves de la CHAM lors des différentes répétitions et représentations

Monsieur Ledoux, conseiller départemental, arrive à 18h05, portant le nombre de votants à 22

Monsieur Baudet informe les membres du conseil de la demande de 3 heures supplémentaires auprès de Monsieur le DASEN pour les interventions conjointes par plusieurs enseignants dans le cadre de projets (Fée Serpente, Comédie musicale, ...), pour consolider la maîtrise des fondamentaux (module révisions DNB, ...) et pour continuer des actions telles que la préparation des élèves à l'oral de l'épreuve du DNB.

Monsieur Baudet soumet au vote la répartition des **540 heures** (493,5 HP + 46,5 HSA).

Vote : 0 contre / 0 abstentions / 22 pour.

La répartition de la DGH est adoptée à l'unanimité.

2. Protocole sanitaire - Présentation des nouvelles modalités de mises en œuvre à compter du lundi 18 janvier 2021

Depuis le **lundi 18 janvier 2021** :

- **Les pratiques sportives en milieu clos sont interdites.** Ces nouvelles directives impactent l'Education Physique et Sportive (EPS), les entrainements de l'atelier basket 6^{ème} ainsi que les entrainements de la section sportive basket et les cours de danse dans le cadre de la Classe à Horaires Aménagés Musique. Les cours d'EPS en extérieur sont maintenus. Les élèves, avant et après le cours, se changent dans leur salle de classe.

- **A la restauration scolaire, des mesures supplémentaires sont mises en œuvre.**

Le port du masque est obligatoire même lorsque les élèves sont assis, tant qu'ils ne consomment pas un plat ou une boisson.

Les plateaux, les couverts, l'eau servie dans un verre, les serviettes et le pain sont distribués aux élèves au début de la chaîne de restauration par un agent de la collectivité et Monsieur l'adjoint gestionnaire. Les aliments sont mis dans des contenants individuels.

Quand les élèves sont à table, ce sont les surveillants qui sont chargés du service de l'eau, pour du réassort.

Ces nouvelles modalités ont été mises en place dès le jeudi 21 janvier.

Monsieur Baudet remercie tous les personnels mobilisés dans cette nouvelle organisation.

Le ¼ d'heure lecture a été réinstauré aux mêmes horaires pour le niveau 6^{ème}-5^{ème} (10h00 à 10h15) et sur un autre créneau pour le niveau 4^{ème}-3^{ème} (11h10 à 11h25).

Compte tenu de l'apparition des « variants » de la covid-19, le protocole est modifié en date du **lundi 08 février 2021** :

- **Les masques** : seuls les masques chirurgicaux ou les masques dits « grand public » de catégorie 1 peuvent être portés au collège. Les masques « faits maisons » ne sont plus autorisés. Cette directive s'appliquera à partir du lundi 22 février.

Les personnels de l'éducation nationale recevront des masques en tissu à la rentrée des vacances d'hiver.

- **La restauration scolaire** : une distance de deux mètres entre les élèves d'une même classe est à observer.

Cette nouvelle mesure a été mis en place dès le mardi 02 février.

Monsieur Baudet remercie les personnels qui s'engagent dans cette logistique.

Le président du conseil informe que l'établissement avait essayé de remplacer le service d'eau au pichet par des bouteilles en plastique. Mais cela représentait un gâchis puisque l'eau des bouteilles n'était pas toute consommée à la fin du repas. En outre de la consommation importante de plastique, cette organisation représentait un coût d'environ 1 600 euros par mois pour l'établissement.

II - Questions diverses

Monsieur Baudet donne la parole aux représentants des parents d'élèves.

- Question n°1 - Les modalités du Diplôme National du Brevet (DNB) pour cette année 2021.

Monsieur Baudet informe que les épreuves terminales sont maintenues les lundi 28 et mardi 29 juin 2021 pour les épreuves écrites, le jeudi 17 juin pour l'épreuve orale. Il est rappelé que les élèves seront préparés, comme tous les ans, à l'oral de stage. Cette préparation aide aussi les élèves à l'oral du DNB. Cette année, malgré le contexte sanitaire, 91 % des élèves de troisième ont réalisé un stage. Certaines conventions ont été signées en dehors des périodes initialement prévues. Les élèves n'ayant pas pu faire de stage présenteront un oral sur le projet d'orientation. Ces derniers seront accompagnés également par leur professeur référent.

- Question n°2 - L'orientation des élèves de 3^{ème}

Les élèves, les parents et les enseignants qui accompagnent l'orientation sont inquiets.

Monsieur Baudet informe que les Journées Portes Ouvertes sont suspendues à l'heure actuelle. Cependant, le rectorat travaille à la réalisation d'une plateforme où chaque lycée déposera une capsule vidéo qui pourra être visionnée en replay. Monsieur Baudet informe que le livret ONISEP ne sera pas édité en version papier cette année mais qu'il est accessible en ligne via le site ONISEP.

Monsieur le principal rappelle les actions qui seront maintenues, au regard du contexte sanitaire, pour le niveau troisième concernant l'orientation :

- ♦ Visite du lycée agricole de Venours
- ♦ Présentation des métiers de l'armée (CIRFA), le mardi 02 mars
- ♦ Ateliers sur la voie professionnelle animés par Madame Soulice, le mardi 02 mars
- ♦ Présentation des métiers du BTP, le jeudi 04 mars

- Question n°3 - La remise des diplômes du DNB et CFG session 2020

Cette année et du fait du contexte sanitaire, les diplômes seront remis individuellement et sur rendez-vous. L'élève pourra se présenter au secrétariat du collège avec sa carte d'identité ou bien un parent en possession de ladite carte.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 18h53.

Les secrétaires de séance,

L. THEBAULT et C. CURTI



Le Président,
COLLEGE JEAN MONNET
Le Principal
88600
V. BAUBET



